Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260310-2026_039-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION N°2026/039
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 mars 2026

PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Conseil communautaire du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars, à 18 heures, le Conseil communautaire de Pleyben Châteaulin Porzay Communauté s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, à Lannedern, sous la présidence de Mme Amélie CARO, (1ère Vice-présidente), pour la Présidente empêchée.

Conseillers en exercice :	43
Conseillers présents : *et Conseillers suppléés :*	**35**
Conseillers représentés (pouvoirs) :	**4**
Date de convocation dématérialisée (via IdélibRE) :	**04/03/2026**

- **Titulaires présent(e)s** :

CAST : Danielle CARIOU, Jacques GOUÉROU, Ronan HASCOËT
CHATEAULIN : Hugues COENT, Marie-Pierre LE GOFF, Sylviane TOUFFAIT, Didier CHOPLIN,
DINEAULT : Patrice HASCOËT, Christian HORELLOU, Guy LE FLOC'H, Hélène POULIQUEN
GOUEZEC : Rémi MOAL, Cécile NAY
LANNEDERN : Pauline CARO
LE CLOITRE-PLEYBEN : Dominique BILIRIT
LENNON : Jean-Luc VIGOUROUX, Ronan JEZEQUEL
LOTHEY : Aurélie MACACLIN
PLEYBEN : Amélie CARO, Roger LE SAUX, Patrice PERSON, Nicole JAOUEN, Nathalie POULIQUEN
PLOEVEN : Didier PLANTE
PLOMODIERN : Michelle AUTRET, Joël BLAIZE, Gilles FEREC
PLONEVEZ-PORZAY : Jacques LE PAGE, Sylviane PENNANEAC'H, Alain PENNOBER
PORT-LAUNAY : Gaël CALVAR
SAINT-COULITZ : Gilles SALAÜN
SAINT-NIC : Annie KERHASCOËT
SAINT-SEGAL : Frédéric DRELON
TREGARVAN : Rémi CARPENTIER

- **Titulaires absents et représentés, ayant donné pouvoir**

CHATEAULIN : Jean-Christophe LE DOARÉ *(pouvoir à Guy LE FLOC'H)*
PLEYBEN : Christophe CERCLERON *(pouvoir à Amélie CARO)*
PLOMODIERN : Anne-Marie BOUCHER *(pouvoir à Joël BLAIZE)*
SAINT-NIC : Emmanuel MAHO *(pouvoir à Annie KERHASCOËT)*

- **Titulaires absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

CHATEAULIN : Gaëlle NICOLAS, Sylvie CHASSEREZ, Clarisse RÉALÉ
SAINT-SEGAL : Stéphanie LE GUILLOU

- **Secrétaire de séance** *(désigné(e) en application des articles L 5211-1 et L 2121-15 du CGCT)* **:**

Gaël CALVAR

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260310-2026_039-DE

N°2026-039 : Participations & subventions aux organismes acteurs du développement économique pour 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'arrêté préfectoral 8 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ;

VU la délibération n° 2025-092, participations & subventions aux organismes acteurs du développement économique pour 2025 ;

VU le rapport n° 2026-039 présenté en séance du 10 mars 2026 ;

CONSIDERANT

Le Conseil communautaire est sollicité pour attribuer les aides et participations financières suivantes aux structures ci-dessous œuvrant dans le domaine du développement économique :

PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS & COTISATIONS (c/6574)

Partenaires du développement économique : subventions 2026						
Structures	**Activité**	**Montant 2025 accordé**	**Montant 2026 sollicité**	**Montant 2026 proposé CCPCP**	**Calcul**	**Orientations 2026**
Technopôle Quimper Cornouaille	Association – Accompagne les entreprises Finistériennes / Bretonnes innovantes dans les filières de l'agroalimentaire, la pêche, l'aquaculture, les biotechnologies marines, numérique et ingénierie électronique	6 500 €	8 600 €	**6 500 €**	Montant forfaitaire par EPCI membres de 20 à 30 000 habitants	Poursuite accompagnement des entreprises innovantes Poursuite engagement sur projets de coopération UE Poursuite actions thématiques « agro » (Pôle Valorial), « digital » (French Tech Bretagne Ouest) et « mer » (Pôle Mer) Poursuite animation territoriale (petits déjeuners, ateliers Innov'Agro, évènements FrenchTech, matinale export…)
Initiative Pays de Brest	Association – Accompagne les créateurs/repreneurs d'entreprises à l'échelle du Pays de Brest par une offre de prêts d'honneur et un système de parrainage	4 554 €	4 586 €	**4 586,20 €**	Cotisation à 0,20 € / hab.	Poursuite missions d'accueil porteurs de projets, attribution de prêts d'honneur (création/reprise/développement et agri), suivi personnalisé (250 entrepreneurs) et parrainages (150 parrainages)
UIMM Contrat Territoire d'Industrie 29 Participation cofinancement poste chef de projet (CDD)	CCPCP membre depuis 2021 du consortium « Territoire d'Industrie Finistère » visant à accueillir et développer le tissu industriel finistérien Recrutement mutualisé d'un chef de projet Mise en œuvre d'un programme d'actions (foncier, transitions, attractivité, compétences et innovation industrielle)	1 696,02 €	1 724,01 €	**1 724,01 €**	Montant forfaitaire par EPCI suivant nombre d'entreprises et d'emplois industriels	Poursuite inventaire - promotion collective du foncier industriel Reconduction opération attractivité/recrutement «passez à l'ouest» les 11 et 12 mars 2026 Création d'un réseau des ambassadeurs Ti29 Lancement projet OPTIM'29 pour favoriser le dvpt de l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) : déploiement méthodologie commune, étude de préfiguration / identification gisements ressources et potentiels mutualisations entre entreprises industrielles du Finistère Poursuite visites entreprises industrielles

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260310-2026_039-DE

L'exposé de la Présidente de séance entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le versement des participations, subventions et contributions financières aux organismes mentionnés ci-dessus, pour les montants et objectifs définis dans le tableau ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente de séance de la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay,

Amélie CARO

Le Secrétaire de séance,

Gaël CALVAR

C.C. de Pleyben-Châteaulin-Porzay FINISTERE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes territorialement compétent, situé Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien http://www.telerecours.fr

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant 2 mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.